PARIS | XIIe En raison d'un week-end de grands travaux, le site n'est pas desservi par les trains grandes lignes ni par le RER D pendant trois jours. Ce vendredi, seuls quelques touristes se sont fait piéger.

Plongée dans la gare de Lyon, station fantôme

Benoît Hasse

PAS DE TAXIS sur le parvis. Pas de voyageurs pressés dans les couloirs… Et pas de trains à quai ! Comme cela a été annoncé depuis des mois, la gare de Lyon (XIIe) a pris des airs de « halte fantôme » pour ce long week-end du 1er mai, à Paris. SNCF Réseau, gestionnaire des infrastructures ferroviaires, a en effet décidé de profiter de la faible affluence dans les transports durant cette période de pont pour mener à bien la dernière phase des travaux de digitalisation des postes d'aiguillage contrôlant toutes les entrées et les sorties de la gare.

Le chantier doit permettre le raccordement de plus de 1 500 équipements ferroviaires numériques sur le nouveau poste de contrôle informatisé du faisceau ferroviaire sud-est… qui sera mis en service dès dimanche après-midi. Mais il nécessite l'interruption de la circulation de tous les trains desservant la station, des TGV aux Intercités en passant par la ligne R et le RER D, pendant près de trois jours.

Le trafic des TGV reprendra dimanche midi

La gare de surface, sous laquelle les métros des lignes 1 et 14 ainsi que le RER A continuent à passer normalement, est cependant restée accessible au public. De même que les commerces qui peuvent théoriquement ouvrir. En ce vendredi férié, en milieu de matinée, ils sont toutefois rares à avoir levé le rideau : une boutique Relay et le stand Brioche dorée dans le hall 1, rien dans le hall 2 et seulement le corner Ladurée, qui accueille quelques touristes, dans la galerie des fresques reliant les deux halls.

Le magnifique restaurant le Train bleu, qui surplombe la galerie historique de la gare de Lyon, est lui aussi ouvert, comme d'habitude. « Nous n'accueillons pas que des usagers de la gare. Il y a surtout beaucoup de touristes qui viennent sur réservation, durant leur séjour. Aujourd'hui à midi, on sera quasiment à 100 % », explique une des hôtesses à l'accueil. Vers midi, une vingtaine de visiteurs (en tee-shirt et sans valise) rentrent en effet dans la gare pour se diriger directement vers le restaurant. Si l'on excepte les gilets rouges de la SNCF qui vont au-devant des voyageurs égarés, des agents de sécurité et des policiers… ces touristes seront quasiment les seules personnes aperçues dans la gare de surface.

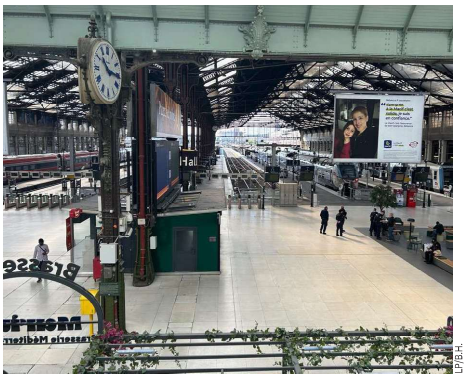

LP/B.H.

Gare de Lyon (Paris XIIe), ce vendredi. La station est quasi vide. Les voyageurs ont visiblement anticipé l'arrêt du trafic.

Les voyageurs « du quotidien », eux, ont visiblement anticipé l'arrêt du trafic, indiqué sur les applis de transports et répété toutes les dix minutes dans les haut-parleurs de la station… mais uniquement en français. Dommage : les rares voyageurs « piégés » sont surtout des touristes étrangers.

C'est le cas de ce couple de Canadiens, anglophones, qui avait préparé son séjour en France depuis des mois, avant que les opérations de maintenance ne soient décidées. Et dont la « feuille de route » indiquait un transfert Paris-Marseille depuis la gare de Lyon. Pas de panique. Ils découvriront rapidement qu'il leur reste largement assez de temps pour rejoindre (en métro) la gare du Nord, d'où leur train doit exceptionnellement partir.

Le trafic des TGV reprendra normalement de la gare de Lyon ce dimanche à partir de midi. Les trains de la ligne R et du RER D retrouveront leur desserte habituelle une heure plus tard, à partir de 13 heures.

Les usagers du RER doivent cependant s'attendre à quelques perturbations qui perdureront au-delà du week-end. Pour laisser aux aiguilleurs le temps de « s'approprier » les nouveaux systèmes de pilotage de la ligne, le trafic du RER sera en effet allégé de 30 % aux heures de pointe pour les deux prochaines semaines.

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2026 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet, concerné dans les départements : 80/75/77/78/91/92/93/94/95. La tarification des annonces judiciaires et légales définies par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 19 novembre 2025 est la suivante pour les départements d'habilitation : tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : TGA) 3986 HT – (GAS) 1996 HT – (SAS)) 1426 HT – (SNC) 2206 HT – (SARL) 1486 HT– (EURL) 1246 HT – (SOCIETE CIVILE) 2226 HT – (SCI) 1916 HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC – Transfert du siège social – Changement de gérant – Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation – reconstitution du capital : 1096 HT – Réduction du capital social – Modification du capital social – Nomination de l'AJ : 1096 HT – Changement de dénomination – Transformation de la forme sociale – Mouvements – Cessions d'actions – Résiliation du bail commercial : 1996 HT – Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 1536 HT – Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 1116 HT – Changement de patronyme : 586 HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 19 novembre 2025 : 80 (0,195€ HT) – 75/92/93/94 (0,239€ HT) – 77/78/91/95 (0,227€).

publilégal
dimosio

19 rue Lagrange – 75005 Paris
Tél. : 01 42 96 09 43 | www.publilegal.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

COMMUNE DE LAMORLAYE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Par arrêté n°2026/105 en date du 28 avril 2026, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le déclassement de la parcelle BY n°307 de LAMORLAYE.

Le public est informé que cette enquête publique se déroulera du : **Lundi 18 mai 2026 au jeudi 4 juin 2026 inclus, soit pendant 18 jours consécutifs.**

À cet effet, Monsieur Patrice LAINÉ, fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par arrêté municipal n°2026/104.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de LAMORLAYE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
- lundi : 13h30 à 17h30
- mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
- samedi : 9h à 12h

Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur le site internet de la commune : **https://www.ville-lamorlaye.fr/**

Le public pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses observations :
- soit sur le registre d'enquête papier,
- soit les adresser par courrier postal à : Mairie de LAMORLAYE, 24 rue du Général Leclerc 60260 LAMORLAYE, à l'attention de Monsieur Patrice LAINÉ, commissaire enquêteur,
- soit les adresser par mail à l'adresse suivante : **epdeclassementby307@ville-lamorlaye.fr**

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de LAMORLAYE pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :
- lundi 18 mai de 10h à 12h
- jeudi 4 juin 2026 de 14h à 17h

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de LAMORLAYE et à la Préfecture de l'Oise pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés pendant un an sur le site de la commune.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur le déclassement anticipé de la parcelle BY 307.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la mairie de LAMORLAYE.

Nicolas MOULA
Maire

EP 26-0338 / contact@publilegal.fr

Collectivités territoriales
Le bon réflexe, c'est Le Parisien

Publiez
vos annonces
dans Le Parisien

Le Parisien est le seul quotidien habilité sur l'ensemble des départements d'Ile-de-France et Oise.
Votre contact pour vos annonces : 01 87 39 82 96 – legales2@leparisien.fr